

Membres	7
Présent(s)	6
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 20 MARS 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER

Absente : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de France Domaine du 27/02/2025,
Délibère :

B/2025/016 : Lingolsheim - 52 rue du Maréchal Foch / 1 rue d'Eckbolsheim : Acquisition de 11 logements en VEFA. Autorisation d'acquisition

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur ALTEXIA, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 11 logements et 11 places de stationnements Rue du Maréchal Foch / Rue d'Eckbolsheim à Lingolsheim, pour un prix d'acquisition total de 2 000 961,50 € HT qui se décompose comme suit :
 - Pour les logements en PLAI y compris 4 places de stationnement : 248,27 m² SHAB x 2 400 € HT, soit 595 848,00 € HT (TVA 5,5 %)
 - Pour les logements en PLS y compris 4 places de stationnement : 316,54 m² SHAB x 2 400 € HT, soit 759 696,00 € HT (TVA 10 %)

- Pour les logements en PLI y compris 3 places de stationnement :
198,59 m² SHAB x 3 250 € HT, soit 645 417,50 € HT (TVA 10 %)

Les études étant en cours, sur une base de 763,40 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme